

Monsieur
Hans Rudolf Schuppisser
Union Patronale Suisse
Case postale
8032 Zurich

Lausanne, le 12 octobre 2004
S:\COMMUNIPOLITIQUE\Position\2004\POL0476.DOC / MAP/fr

Révision de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) et de l'ordonnance sur la compensation des risques dans l'assurance-maladie (OCOR)

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courriel relatif à l'objet cité en titre et vous en remercions.

Les modifications proposées par l'Office fédéral de la santé publique ne constituent que des adaptations de détails, essentiellement d'ordre formel. Nous n'avons dès lors pas de remarque particulière à formuler quant à ces propositions, que nous approuvons.

En vous remerciant de votre consultation, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Julien Guex
Sous-directeur

Mathieu Piguet
Sous-directeur